
DÉCLARATION DES ÉLUS CGT AU CE DU 18 DÉCEMBRE 2019

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La mandature des élus du Comité d'Entreprise Adrexo arrive bientôt à son terme. Quel bilan pouvons-nous dresser ? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ?

Le rôle principal d'un Comité d'Entreprise est de rendre un avis sur la gestion économique de l'entreprise, il participe également à la mise en place d'œuvres sociales et culturelles dans l'entreprise au profit des salariés et de leur famille, ce qui n'est pas encore compris par certains élus de cette mandature.

Pour s'assurer de son bon fonctionnement, le CE doit adopter un règlement intérieur, qui doit être voté à la majorité des représentants élus.



Le constat à Adrexo est accablant, le règlement intérieur a été appliqué selon l'humeur du secrétaire, les noms des élus intervenant dans les débats ont été supprimés, de même pour les nombreuses interventions « dérangeantes » qui sont passées à la trappe ou déformées sur les procès-verbaux du CE, malgré nos demandes insistantes.

C'est ainsi, que les questions des élus CGT au CE ont été «zappées » volontairement par le Secrétaire de 2016 à 2017, tout comme nos déclarations qui ne sont jamais jointes au Procès-verbal sur la seule décision du secrétaire.. Ce qui oblige systématiquement un passage en force des élus CGT à chaque réunion.

Le code du travail prévoit que chaque Comité d'Entreprise bénéficie d'une subvention devant s'élever au minimum à 0,2 % de la masse salariale brute, lui permettant de financer le bon fonctionnement de cette instance.

Or, dès le début de cette mandature, les élus CGT ont rappelé que cette subvention était en quelque sorte « l'argent des salariés », ce qui avait provoqué un tollé de la part de ceux qui détiennent aujourd'hui la clé du coffre-fort du CE Adrexo c'est-à-dire le secrétaire et le trésorier.

Déjà, en 2015 nous menions un combat pour simplement avoir l'accès aux comptes du CE comme l'autorise le code du travail . En réponse nous avons eu une fin de non-recevoir de la part du secrétaire, soutenu par l'ancien trésorier adjoint. Qu'avaient-ils à cacher ? Peut-être la carte bancaire du trésorier adjoint ?

A quoi servent aujourd'hui les réunions préparatoires ? Aucun travail collectif, aucune

méthode de travail, le Secrétaire applique unilatéralement ses propres décisions allant à l'encontre de ce que devrait être le travail en commun et le TOUS ENSEMBLE.

Ex : Droit d'alerte ou délits d'entraves : Là encore, le jour de la réunion. Le droit d'alerte se fait attendre et le délit d'entrave n'est plus d'actualité...

Sommes-nous en dehors des lois au CE Adrexo ? Devons-nous défendre l'intérêt collectif des salariés ou les intérêts personnels comme certains le font.

Qu'attendons-nous aujourd'hui ? Devons-nous croire aux belles promesses du père noël des actionnaires du Groupe Hopps ?

Qu'en est-il de la trésorerie Hopps ? Est-ce que la situation s'améliore ?

Les actionnaires, par voie de presse, ont indiqué que plusieurs offres de financement étaient posées sur la table et qu'ils n'avaient plus qu'à choisir !!!

Pour le moment, rien n'est acté...

Comment des actionnaires, venus nous présenter en 2016 leur « joujou » - le plan PHOENIX, avec un projet d'envergure qui devait chambouler le monde, en sont arrivés là ?

« L'année 2019 a été catastrophique. Nos emplois sont en danger. Si la situation n'est pas inversée, nous allons droit dans le mur. Nous avons six mois à un an pour réussir. Un fonds d'investissement, serait notre dernière chance », tels étaient les propos de M. BROUSSE au CHSCT Nord du 12 décembre dernier qui nous annonçait aussi la venue de M. PAUMIER au CE du 18 Décembre 2019.

Ce sont des actes que les salariés attendent !!!

Allons-nous survivre en 2020 ? Telle est la question que nous nous posons ?

Gardons espoir et Bonnes fêtes de fin d'année à TOUS.

ADREXO: LE PÈRE NOËL EST UNE ORDURE !!!!



Les élus CGT au CE Adrexo.

